



Cabinet du Secrétaire d'Etat chargé des Transports,  
de la Mer et de la Pêche

Paris, le vendredi 27 juin 2014

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Frédéric CUVILLIER condamne la décision de la Competition and Market Authority (CMA) sur MyFerryLink**

**Le secrétaire d'Etat chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, Frédéric CUVILLIER, déplore vivement les conclusions définitives de la Competition and Market Authority (CMA) concernant MyFerryLink.** Malgré une décision en appel qui lui était défavorable, la CMA n'a pas fait évoluer sa position, alors même que l'autorité française de la concurrence a autorisé l'activité de MyFerryLink.

La CMA a prononcé l'interdiction sous 6 mois d'exploiter les navires de la compagnie depuis la Côte d'Opale vers le port de Douvres et ce pendant une période pouvant aller jusqu'à 10 ans.

Ce jugement revient à condamner l'entreprise et ses 533 emplois en France et 71 en Grande Bretagne, alors même qu'il s'agit d'une réussite humaine et commerciale exemplaire.

**"La compagnie a perdu une bataille mais continue son combat pour le pavillon français. L'Etat est déterminé à déployer tous les moyens pour trouver une solution qui permette de continuer l'exploitation des navires et de préserver les emplois", déclare Frédéric Cuvillier.**

Frédéric CUVILLIER tient par ailleurs à exprimer sa totale incompréhension devant cette décision alors même que *"le détroit n'est pas saturé et qu'il y a place pour trois opérateurs parmi lesquels MyFerryLink"*. *"Il est tout de même paradoxal, ajoute-t-il, qu'au nom de la libre concurrence, l'autorité britannique en vienne à supprimer l'un des opérateurs !"*.

---

Contact presse :  
Service de presse:

01 40 81 77 57

[secretariat.presse-transport@developpement-durable.gouv.fr](mailto:secretariat.presse-transport@developpement-durable.gouv.fr)